



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conséquences psychologiques du confinement

Question écrite n° 34796

Texte de la question

M. Pierre-Yves Bournazel attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les conséquences psychologiques du confinement et l'évolution de la santé mentale des Français pendant la pandémie de covid-19. Les chiffres publiés par l'agence Santé publique France sont inquiétants. Ils montrent une augmentation dramatique du taux d'anxiété et du taux de dépression en France. En effet, l'Agence nationale de santé publique a réalisé depuis le confinement du mois de mars 2020 une enquête, «CoviPrev», afin de suivre la situation de la santé mentale des Français dans ce contexte sanitaire. Celle-ci dresse le constat d'une santé mentale qui s'est nettement dégradée : les états anxieux et dépressifs progressent fortement. La situation épidémique est identifiée comme un facteur majeur de développement de ces troubles avec la peur de la maladie pour soi et son entourage, les conditions de vie précaires en période de confinement comme la promiscuité et la peur de la perte de salaire par exemple. M le député souhaite dès lors attirer l'attention du Gouvernement sur les risques (hausse des addictions, troubles du comportement, violences) de cette dégradation de la santé mentale et ce, tandis que le pays est confronté à un nouvel épisode de confinement et une série d'attentats, source d'anxiété et d'inquiétude pour les Français. Il interroge pour connaître ses intentions afin d'améliorer le niveau de bien-être mental de la population et de prioriser le développement d'une prévention construite et ciblée.

Texte de la réponse

La dimension psychique de la crise sanitaire liée à la COVID-19 est indissociable et tout aussi importante que sa dimension somatique. Santé Publique France soutient certains sites de référence tels que Psycom, Stopblues mettant à disposition des ressources pour aider à la gestion du stress et de l'anxiété. Il existe également un panel de dispositifs d'écoute et de soutien en ligne tels que SOS Crise (0800 19 00 00), Soliud'écoute (08 00 47 47 88), et la Cellule de soutien psychologique pour les chefs d'entreprise (0 805 65 50 50). De plus, afin de veiller à la surveillance de la santé mentale de la population, une enquête régulière est menée par Santé publique France : CoviPrev. Concernant plus spécifiquement la jeunesse, les dispositifs existants ont été mobilisés notamment Vigilans, dispositif de suivi et de soutien aux personnes ayant fait une tentative de suicide, et le réseau des Maisons des adolescents. Les agences régionales de santé (ARS) sont mobilisées pour renforcer la réponse territoriale en fonction des besoins identifiés. Des actions spécifiques ont été engagées ou renforcées : La mise en place d'un numéro Vert « COVID » 0800 130 000, disponible 24h sur 24, qui propose une écoute aux personnes exprimant des troubles psychologiques, et auquel participe Fil Santé Jeunes, association spécialisée dans les 12-25 ans ; Le soutien à des associations offrant des services d'écoute, de soutien et d'informations à destination des étudiants avec la mise à disposition d'un catalogue des ressources ; Le programme de formation « Premiers secours en santé mentale » (PSSM), développé depuis 2019 par PSSM France, les ARS et les services de santé universitaires dans une dizaine d'universités, avec une forte demande de ces universités ; La diffusion d'outils pour le repérage de l'état de santé des enfants et soutien aux parents, dont la promotion des dispositifs en lignes ; Les mesures prévues par le Ségur de la Santé avec le renforcement des psychologues dans différentes structures (MSP, CUMP et CMP) pour un accès accru à des consultations prises en charge ou le développement en cours du numéro national de prévention du suicide ; La

mise en place de dispositifs d'urgence de prise en charge des séances de psychologues pour les publics spécifiques (chèque pay pour les étudiants ; chèque enfant/ado) ; L'appel à projets 2020 en direction des professionnels de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent à hauteur de 20 millions d'euros. Il est également rappelé que le Président de la République Emmanuel Macron a appelé de ses vœux l'organisation d'Assises de la psychiatrie et de la Santé mentale, qui se tiendront à la rentrée. Le ministère des solidarités et de la santé et l'ensemble du Gouvernement mettent tout en œuvre pour répondre aux difficultés psychologiques rencontrées par les Françaises et les Français, et en particuliers les jeunes.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Yves Bournazel](#)

Circonscription : Paris (18^e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34796

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 décembre 2020](#), page 8915

Réponse publiée au JO le : [13 juillet 2021](#), page 5588